

BILAN CHSCT

Consultation du CHSCT sur le projet de réorganisation des DT

Les membres du CHSCT n'ont pas approuvé le projet présenté par la direction régionale

Explicitation de Vote du SNU :

Lors du CE du 25 janvier 2018, les élus du Comité D'Établissement ont voté à l'unanimité une motion afin de bénéficier de l'avis du CHSCT sur le projet de la direction régionale de réorganisation des directions territoriales. Ils attirent entre autre, l'attention des membres du CHSCT sur les éléments suivants :

- Une modification incontestable de l'organisation du travail des salariés affectés aux DT
- Une absence d'informations précises sur le périmètres des missions exercées par les chargés de mission



Les élus du CE veulent savoir quels seront les impacts sur les conditions de travail des agents concernés par la réorganisation des directions territoriales.

Les membres du CHSCT ont donc interrogé la direction régionale sur éléments qui l'ont conduit à opter pour ce projet qui introduit un déséquilibre flagrant entre les 2 DT. Malgré nos demandes, la direction régionale n'a pas été en capacité d'apporter les éléments d'analyse qui ont conduit à retenir la cible de 2 DT, sans évolution du périmètre de couverture géographique de la DT Nord-Est.

Nous alertons les élus du CE sur le fait qu'au cours de nos échanges, il nous est apparu qu'aucune réflexion ne semble avoir été menée sur **le déséquilibre des DT et les effets de charge induits concernant le portefeuille de responsabilités des futurs chargés de mission (CM). De plus, la situation des agents rattachés à des emplois autres que CM a été totalement shuntée par la direction régionale.** Ce qui tend à prouver qu'ils ont été les laissés pour compte du projet de réorganisation des DT porté par la direction régionale.

Afin de pouvoir s'assurer que les conditions de réussite du projet de réorganisation aient été anticipées, y compris sur le champ QVT, nous invitons les élus CE à demander une présentation (schématique à minima sous la forme d'un arbre des services) des périmètres du DT, du DTD faisant apparaître clairement les relations fonctionnelles et hiérarchiques, notamment s'agissant des personnels rattachés à des emplois autres que CM, et leurs prérogatives en lien avec les domaines ou grandes missions.

Le projet de la direction régionale semble recueillir l'assentiment des agents concernés, malgré les faiblesses du dossier notamment sur les aspects RH et opérationnels.

Par conséquent, les membres SNU du CHSCT se sont abstenus lors de la demande d'avis sur le projet présenté.



Vote :

Contre : CGC et FO

Abstention : SNU et CFDT

Informations

Le projet de réorganisation des DT se fait à iso effectif.

Les 2 postes de Directeurs Territoriaux Délégués créés seront diffusés.

La direction s'autorisera à réajuster dans le temps, les ressources affectées aux DT Sud Ouest et Nord Est en fonction des missions réalisées.

En cas de projet immobilier impliquant un relogement d'une DT, la direction régionale a pris l'engagement de consulter le CHSCT.

L'organisation de chaque DT sera construite au fil de l'eau.

Les domaines d'activités et responsabilités seront répartis entre les différents Chargés de Mission et les futurs Chargés de ... (cf opération de repositionnement EPA/Accord de classification)

Le rôle hiérarchique ou pas des 2 futurs DTD sera décidé par chaque Directeur territorial.

Les représentants SNU/FSU CHSCT
Fabrice RUSSO,
Gregory GUITTAUT,
Jérôme PAYET

 facebook.com/Snu-Réunion

 syndicat.snu-reunion-mayotte@pole-emploi.fr